DEUXIÈME ÉDITION

SÉNAT

Séance du samedi 22 mars

Les budgets des colonies, de l'instruction publique et des beaux-arts voté, le Sénat a passé au budget de la guerre dont la discussion générale a pris la fin de la séance.

MM. de Goulaine et de Lamarzelle ont pris à partie le général André dont la politique déplorable désorganise l'armée, introduit la délation dans les régiments, institue le régime de l'arbitraire et du bon plaisir (on rit) va dans la confection des tableaux d'avancement.

Le ministre a répondu, ou plutôt, a essayé de répondre; mais en fait il n'a dit ceci : j'entends orienter l'armée dans la politique qui me plaît.

Le Sénat trouve cela très bien, puisqu'il l'a applaudi.

Séance du lundi 24 mars

La séance fixée à 1 heure, s'ouvre qu'à 1 h. 20, sous la présidence de M. Fallières.

Immédiatement après l'adoption du procès-verbal, le Sénat passe à l'examen du

Budget de la guerre

Le ministre de la guerre demande qu'il lui accorde des crédits sur le chapitre qui concerne le personnel de l'administration centrale pour créer dans son ministère une direction de l'état-major indépendante de l'état-major actuel.

M. de Trévenedan, en un très intéressant discours, prouve que la diversité des directions dans une organisation militaire ne peut être que défectueuse, et quelquefois même dangereuse.

Le général André monte à la tribune pour défendre des prétentions. L'état-major, dit-il, est surchargé de travail; il faut l'aider, et pour l'aider rien n'est mieux que de créer un nouveau service.

Il faut dire que la Chambre lui avait donné le crédit; mais la Commission du Sénat le lui refuse.

M. Waldeck-Rousseau, rapporteur du budget de la guerre, engage les ministres qui sont amenés à la Commission à refuser les crédits. Une des principales est que la loi de finances dit expressément, dans un de ses articles, que les nominations des membres du Bureau ne peut être augmentée que par une loi.

Certes, dit l'orateur, le chef d'état-major est accablé de besogne; mais, pour l'alléger, il y a un moyen très simple. C'est de prendre un décret qui rendra dans les services la simplicité demandée.

M. de Freycinet appuie ces considérations. En résumé, il dit :

Le Sénat ne peut pas accepter la demande de crédit pour créer une direction, attendu que le ministre n'a pas dit ce qu'il en voulait faire. On lui voit pas la nécessité de cette création.

L'état-major est trop chargé des détails administratifs; mais, mais, pour l'alléger, il n'est pas utile de créer un nouveau service. Il n'y aurait qu'à répartir aux diverses directions techniques les affaires qui leur ressortissent.

Et quoi remarque-t-on ? Si on crée une nouvelle direction, inévitablement, il y aura concurrence entre elle et l'état-major; et même, il pourra y avoir conflit; et il sera difficile au ministre de faire une équitable séparation des pouvoirs.

Et enfin, la demande du ministre constitue une infraction à la loi de 1907, dont l'esprit est que le personnel et les services soient confiés à la même direction. Après une réplique du général André, le Sénat adopte le chiffre proposé par la Commission et, par conséquent, repousse la demande du gouvernement.

Mécontent, il vote rapidement une foule de chapitres.

M. Delpech, grand ami de la Maçonnerie, demande une réduction de crédits, afin d'obtenir leur bonde deux généraux inactifs dans l'activité du service, malgré leur âge, parce qu'ils ont commandé en chef devant l'ennemi.

Le Sénat accorde une belle victoire au F.·. Delpech en repoussant à une forte majorité son amendement.

La séance continue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 24 mars

Séance à 3 heures. M. Deschanel préside.

M. Lochet au Kamala

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, vient déposer une demande de crédit de 50000 francs pour les frais du prochain voyage du président de la République du Kamala.

La Commission du budget, à laquelle devait être renvoyé l'examen de ce projet, demande, par l'organe de son président, M. Méaulous, la discussion immédiate. (Assentiment.)

Les bruyants citoyens de l'extrême-gauche qui, en temps ordinaire, protestent toujours dans les bureaux dès qu'un chahut, n'ayant pas eu le temps d'arriver en séance, aucune manifestation ne se produit.

Le crédit est voté par 459 voix contre 87.

M. Gentant demande à déposer une proposition qui, prétend-il, quelque rapport avec la note précédente, mais le président Antonin Dubost l'informe qu'il ne peut la proposition et, en l'attendant, de passer à un autre sujet.

Le chemin de fer de Bagdad

M. Pierre Puech dépose une proposition portant que les émissions de titres, actions et obligations pour la construction du chemin de fer de Bagdad ne pourront être autorisées en France qu'après le vote d'une loi par les Chambres.

Cette disposition s'inspire du rapport de cette grande profondeur qui peuvent être interdites dans une rapporte avec une puissance dont il vient d'être question, par l'exécution de l'entreprise projetée.

Le chemin de fer en question est la prolongation de la complément naturel de la ligne Hamburg-Constantinople; il donnera à l'Allemagne d'énormes avantages.

Il y a déjà 3 000 kilomètres de construction, soit 300 à 400 millions au moins qui vont être demandés à l'épargne française.

L'affaire est déplorable au point de vue financier; au point de vue politique, inconvénients plus graves encore, tant en ce qui concerne l'influence française dans ce pays, pays traversé que pour la concurrence faite au transsibérien et pour les services qu'en cas de guerre on obtenir de Abo rendrait à la Turquie contre la Russie.

L'entreprise peut rapporter gros aux banquiers qui en ont fait le projet, mais elle n'est assez travailler pour le roi de Prusse (Rires). Quand notre gouvernement se décidera à travailler un peu pour la France ?

M. Delahaye. — A aucun moment, ni directement ni indirectement, la diplomatie française ne s'est occupée de la concession du chemin de fer de Bagdad.

L'entreprise étant décidée, dans des conditions où tous les intérêts français et russes seront sauvegardés, est-il possible d'avance, par une loi, d'empêcher les capitaux français d'y participer?

M. Firmin Faure protestée. — Il y a dans cette affaire du petit Panama en germe : la Chambre doit laisser à celle qui la suivra le droit d'autoriser en connaissance de cause des émissions de nature à engager si fortement l'épargne française.

L'urgence est repoussée.

Le champagne et le voyage de M. Fallières

M. Bouveri, en son nom et au nom de MM. Coutant, Vaillant et autres socialistes ministériels, dépose une demande de crédit de 500000 francs pour les ouvriers en chômage.

Le président de la République, déclare l'orateur, est déjà suffisamment payé (sic) pour que, si on lui accorde 500000 francs afin d'aller rendre visite à Monsieur l'empereur (sic), on compense cette générosité en en faisant bénéficier d'une égale bienveillance les ouvriers sans travail.

Le président proteste contre les termes dont se sert l'orateur.

M. Gentant. — Ce n'est pas un langage académique!

M. Deschanel. — Ce n'est peut-être pas académique: mais c'est surtout pas patriotique.

L'urgence sur la proposition est mise aux voix et soumise à pointage.

L'urgence est repoussée par 251 voix contre 150.

Loteries

Trois projets de résolution tendant à autoriser les villes de Valenciennes et de Guéret, à organiser des loteries nationales pour la construction de musées; le troisième à autoriser une autre loterie en faveur « d'une Société de l'allaitement maternel et des refuges-ouvroirs » sont à l'ordre du jour.

Mieux vaudrait rétablir la loterie en France, dit M. Cunéo d'Ornano, quand le président annonce ces trois motions.

Pour les deux premières l'urgence est repoussée.

La troisième motion est adoptée.

La Chambre adopte sans débat une proposition votée par le Sénat ayant pour objet la suppression des lois d'intérêt local s'appliquant à la tutelle des communes et modifiant divers articles de la loi municipale de 1884.

Elle adopte un projet autorisant l'Algérie à contracter un emprunt de 100 millions et un autre projet portant ouverture de crédits supplémentaires.

On revient à la discussion de l'affichage électoral.

La Commission apporte une nouvelle rédaction aux termes de laquelle, dans toutes les villes de plus de 10000 âmes de population agglomérée, le maire mettra à la disposition de chacun des candidats des emplacements ou cadres réservés, de 3 mètres de hauteur sur 1 mètre de largeur, en nombre égal pour chaque candidat et placés dans les mêmes conditions d'exposition.

Cet article 1er est adopté à mains levées.

L'article 2 interdit tout affichage électoral en dehors des emplacements réservés, et comprend comme affiches électorales toutes celles par lesquelles on engage les électeurs à voter pour ou contre un candidat, que ces affiches soient timbrées ou non : adopté.

L'article 3 édicte amende de 5 à 15 francs par contravention contre tout afficheur qui aura placardé une affiche électorale ailleurs que dans les cadres officiels, et porte que les affiches placardées dans ces conditions seront immédiatement lacérées.

M. Bertou estime que c'est insuffisant, et propose quinze jours à six mois de prison sans sursis, contre tout citoyen surpris affichant ailleurs que dans les cadres.

Par extraordinaire, il n'obtient pas gain de cause; c'est le texte de la Commission qui est voté.

En outre, les bandes portant uniquement le nom d'un candidat sont classées dans les affiches électorales.

L'enlèvement ou la destruction des cadres et la lacération des affiches qui y sont apposées sont déclarés passibles d'une amende de 16 à 1 000 francs et de cinq jours à deux mois de prison : adopté, ainsi que l'ensemble de la proposition, par 340 voix contre 196.

Nous passons à la proposition sur

Les candidatures multiples

A titre de contre-projet, M. Paulin-Méry demande l'abrogation pure et simple de la loi du 17 juillet 1889, sur les candidatures multiples, loi de circonstance aujourd'hui sans objet, mais qui a gardé son caractère d'injure au suffrage universel.

Combattue par la Commission et le gouvernement, le contre-projet est repoussé par 366 voix contre 189.

L'article 1er du projet de la Commission interdit de poser en même temps pour les élections à la Chambre des députés une candidature dans plus de deux circonscriptions; l'article 2 porte qu'au cours d'une législature, aucun député ne peut être candidat aux élections à la Chambre des députés avant d'avoir donné sa démission.

Sur l'article 1er, M. Binder exprime son étonnement de voir présenter un projet sans fraîcheur, incompréhensible : qu'on voit pour la candidature unique, cela se comprend; pour les candidatures sans limitation de nombre, cela se comprend encore.

Mais à quoi rime la candidature en deux circonscriptions ? Elle semble simplement que le gouvernement ait le scrupule de se faire rendre qu'un très grand nombre des amis de ministère vont rester sur le carreau aux prochaines élections.

Ils ont voulu leur donner la moyen de rentrer quand même au Parlement : c'est une « comédie » à laquelle la Chambre ne doit pas s'associer ! (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. — Je dois vous rappeler à l'ordre.

M. Klotz. — Notre proposition ne s'inspire que de l'intérêt général. (Rires sur de nombreux bancs) et du désir de concilier l'intérêt du Parlement, de retrouver les membres les plus éminents, avec la lutte contre l'esprit plébiscitaire toujours en latent.

N'est-il pas regrettable que la loi de candidatures multiples ait privé la Chambre, pendant toute une législature, d'hommes comme MM. Goblet, Jaurès, Pieu, de Mun, Fleguet, Clémenceau?

M. Lafont. — Et Rabaud, vous l'oubliez, cher Joseph? (Rires.)

Une voix. — C'est la loi Brisson! (Nouveaux rires.)

M. Le Herissé. — Ce n'est pas l'intérêt du parlement, c'est celui des parlementaires! (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Millevoye constate que le rapporteur a démontré précisément que sa proposition s'inspire de circonstances toutes personnelles à quelques individualités, et que sa conclusion équivoque lèse à la fois des droits de la logique et du suffrage universel.

M. Charles Ferry, au nom de la minorité de la Commission combat les conclusions du rapporteur.

Au nom du gouvernement, M. Leygues appuie la proposition de la Commission.

L'article 1er est mis aux voix.

Il est repoussé par 446 voix contre 89 des éclats de rire homériques accueillent ce résultat sur tous les bancs.

Les articles 2, 3 et 4 sont adoptés à mains levées.

Ces deux dernières sont reproduits de ceux de tout sur les candidatures multiples.

Adoptés aussi les articles 5 et 6 interdisant la position et la distribution d'affiches, circulaires, bulletins, etc., au nom des candidatures n'étant pas conformés aux prescriptions de la loi, et l'article 7 qui établit des pénalités contre les violateurs desdits articles.

La séance continue.

LA « PATRIE FRANÇAISE »

A CHARTRES

Une très intéressante conférence privée a été faite dimanche, 23 mars, à Chartres, dans la salle Sainte-Foy, par M. Duval-Arnould, le conférencier bien connu de la « Patrie française ».

Après avoir montré que l'affaire Dreyfus avait été une révélation pour les bons Français, en leur dévoilant tous les maux dont nous étions atteints, après avoir décrit l'assemblage monstrueux dont est fait le ministère actuel, l'orateur a préconisé le salut dans l'union de tous les citoyens sur les deux sentiments de la patrie et de la liberté.

Puis il a présenté à son nombreux auditoire M. Fourain, vice-président du Conseil général de la Seine, candidat de la « Patrie française » dans la 1re circonscription de Chartres.

M. Fourain a exposé devant les électeurs son programme électoral qui est celui de la « Patrie française ». Sa parole franche et nette lui a immédiatement conquis les sympathies.

Les déclarations antiministérielles ont soulevé les applaudissements, et c'est par des acclamations unanimes que les 400 électeurs présents ont accepté sa candidature « républicaine, démocratique et patriotique ».

En somme, plein succès pour la « Patrie française » ; et journée de bon augure pour la campagne électorale qui commence.

F. F.

A ANNECY

M. Jules Lemaître a obtenu hier, à Annecy, un de ses plus beaux succès. En présence d'un immense auditoire, il a dénoncé la tyrannie des jacobins et des cosmopolites qui oppriment la France.

Pendant son discours, 2000 cultivateurs qui, par suite du retard des trains, n'avaient pu pénétrer dans la salle, ont chanté des refrains patriotiques.

Après M. Jules Lemaître, M. Daudet a rappelé avec éloquence le grand exemple que les Parisiens ont donné à la France entière, et invité les patriotes savoyards à l'imiter.

Lorsque les orateurs ont quitté la salle un immense cortège d'ouvriers et de cultivateurs s'est formé derrière eux. Les fenêtres étaient noires de monde. La foule a entonné le chant de la *Savoyarde*, dont voici le refrain :

Allobroges vaillants, dans vos vertes campagnes,
Accordez-moi toujours asile et sûreté.
Car j'aime à respirer l'air pur de vos montagnes,
Je suis la Liberté!

Nous recevons, d'autre part, cette dernière dépêche :

Les socialistes avaient mobilisé des recrues appelées de Genève, de Lyon, etc., pour une contre-manifestation révolutionnaire.

Mais à peine le drapeau rouge est-il déployé que les nationalistes s'en emparent et le font disparaître après une légère bagarre.

Les bandes socialistes se dispersent, et les orateurs nationalistes sont l'objet d'une ovation enthousiaste qui se reproduit à 7 heures du soir à la gare d'Annecy au départ de MM. Lemaître et Daudet.

La Haute-Savoie montre ainsi qu'elle est prête à secouer le joug ministériel. D'ailleurs, des symptômes du réveil des honnêtes gens se produisent chaque jour.

RÉUNIONS DIVERSES

L'autres réunions importantes, organisées par la « Patrie française », ont eu lieu en province.

Le général Mercier a parlé à Verdun; MM. Bertrou et Toursaden, à Bonnes; M. Fatou, à Saint-Maur-les-Fossés.

Cette dernière réunion a été mouvementée. Quelques énergumènes ayant été expulsés de la salle ont lancé des pierres contre le train qui emportait l'orateur et ses amis. Une vingtaine de personnes ont été blessées.

Plainte a été déposée contre les auteurs de cette inqualifiable agression.

M. Jules Lemaître parlera aujourd'hui à Saint-Claude et demain à Lons-le-Saulnier.

RÉUNION PROGRESSISTE A GRAY

M. le sénateur Outhenin-Chalandre, dans une réunion de plus de 2 000 électeurs, a invité tous les républicains antiministériels à se grouper dans un sentiment de solidarité nationale.

M. Krantz lui succède à la tribune salué par des acclamations de l'auditoire. Il fait l'historique de l'œuvre néfaste du ministère :

Désorganisation financière : 845 millions de déficit avoué par un ministériel, le sénateur Antonin Dubost.

La délation sévissant dans l'armée, l'avancement des officiers soumis aux fluctuations de la politique sans autre égard pour les mérites.

Enfin, M. Millard, dans un discours très applaudi, s'élève contre la guerre faite à la congrégation, au mépris de la liberté de conscience. A la fin de la réunion, la candidature libérale de M. Philippe est acclamée.

Les radicaux ont essayé de faire dégénérer la sortie en bagarre : ils ont dû se retirer après une sévère correction.

CANDIDATURES

Meurthe-et-Moselle. — Nous recevons la dépêche suivante :

« Dimanche, dans une grande réunion tenue l'après-midi salle Kuyler, à Lunéville, mille électeurs ont acclamé la candidature républicaine libérale de M. Corrard des Essards.

» Le candidat a ensuite exposé son programme.

» D. »

Vosges. — On nous annonce la candidature dans la 2e circonscription de Saint-Die de M. Ancel-Seitz, grand industriel contre le député sortant, M. Keisch.

M. Ancel-Seitz se présente comme républicain libéral indépendant et antiministériel.

Savoie. — On annonce comme certaine la candidature libérale du général Zédé, ancien gouverneur de Lyon à Moutiers.

On sait que le général Zédé avait réservé jusqu'ici sa décision.

ANGLAIS & BOERS

Est-ce enfin la paix?

Le gouvernement anglais a reçu dans la journée d'hier, dimanche 23 mars, la très importante dépêche que voici :

Prétoria, 23 mars. — Les membres du gouvernement du Transvaal, MM. Schalk-Burger, Reitz, Lucas Meyer, Krogh et Vanderwalt sont arrivés aujourd'hui à Prétoria, sous la protection du drapeau parlementaire, venant de Middelburg par train spécial.

Cette dépêche laisse bien entendre que des négociations vont être de nouveau engagées.

Et il est bien probable que cette démarche du gouvernement du Transvaal est la conséquence de la communication qui lui a été faite, de la tentative de médiation de la Hollande.

D'autre part, on assure qu'avant d'entamer les négociations, les membres du gouvernement du Transvaal vont se rendre dans l'Orange pour y conférer avec le président Steijn.

Evidemment, cette nouvelle est importante et peut permettre d'espérer la fin de cette horrible guerre. Cependant, il ne faut pas oublier quelles conditions, toujours jugées inacceptables, les Anglais y ont mises jusqu'à présent, et il ne faut pas se hâter trop de considérer la paix comme certaine.

LETTRES DE BELGIQUE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

L'AGITATION POUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Bruxelles, 24 mars.

Les attentats à la dynamite

Vous avez rapporté le récit de l'attentat à la dynamite commis à Binche chez M. Derbaix, député catholique et bourgmestre de cette ville.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un nouvel attentat à la dynamite a été commis dans la même région, à La Louvière. Une cartouche de dynamite, placée sur le fronton du bureau de postes, a fait voler en éclats une partie de la muraille, les vitres et les châssis, et a causé des dégâts à l'intérieur du bureau. Par bonheur, aucun accident de personne n'est à déplorer. Les carreaux des maisons voisines, notamment d'un café-restaurant, ont été brisés.

A la suite de ces attentats, provoqués par les « meetings noirs », tout le pays de Mons est dans le plus grand émoi.

Faut-il s'étonner de ces méfaits ? Les journaux socialistes excitent quotidiennement le peuple à la révolte. Ils dénoncent le gouvernement, les députés catholiques et les bourgeois comme les pires ennemis de la « démocratie » ; ils emploient tous les moyens sont bons. L'œuvre de la presse rouge est complétée par les meneurs qui fanatisent la foule aveugle, ignorante et crédule.

Mais si les socialistes s'imaginent que ces crimes favoriseront leur cause, ils s'illusionnent. Le gouvernement verra se grouper autour de lui tous les hommes d'ordre.

La manifestation de dimanche

Les socialistes, les radicaux et les démocrates chrétiens dissidents avaient organisé — comme je vous l'ai écrit — une « manifestation monstre » en faveur du suffrage universel égalitaire.

Cette manifestation a défilé, hier soir dimanche 23 mars, dans les rues de Bruxelles, sans provoquer le moindre enthousiasme. Il y avait environ 7 000 manifestants, dont plus de 5 000 socialistes. Nous en avons fait le calcul, Grand'Place, à l'Hôtel-de-Ville, où une délégation est venue remettre au bourgmestre, M. de Mot, une adresse aux Chambres en faveur du suffrage universel.

Les journaux de l'opposition avaient invité les habitants à pavoiser. Fiasco complet. Il y avait sur tout le long parcours du cortège peut-être une douzaine de drapeaux.

On remarquait en tête des socialistes bruxellois la femme du leader socialiste, M. Vandervelde; une centaine de femmes en beaux atours et décorées du cocardel rouge-lui faisaient escorte.

Parmi les chants les plus cadencés, citons la *Marseillaise*, le *Ça ira!* le *Carmagnole* et le refrain « Vive la République! A bas le roi de carton! »

Tout ce tapage s'est terminé à la place Jamar, devant la gare du Midi, où plusieurs orateurs ont parlé.

Voici le résumé de leurs discours : « Nous forcerons la main au gouvernement! Il devra céder à nos injonctions! La manifestation d'aujourd'hui est un dernier avertissement avant les poursuites! »

Puis la manifestation s'est disloquée.

La soirée de samedi

Samedi soir, à la fin d'une représentation-gala au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, des groupes d'étudiants et de jeunes gardes socialistes ont entouré la voiture qui ramenait au palais le prince Albert, héritier présomptif du trône, en criant : « Revision! Vive le suffrage universel! A bas la calotte! »

La police a mis ordre au clair, a dégagé la voiture et dispersé les manifestants dont deux ont été arrêtés.

Le retour de M. Joostens

Le ministre de Belgique à Pékin, M. Joostens, est arrivé samedi soir à Bruxelles. L'honorable diplomate a assisté au siège des Légations.

On avait prétendu, dans certaine presse, que les missionnaires belges de Mongolie avaient abusé de la situation pour réclamer au gouvernement chinois des indemnités exagérées. M. Joostens — qui n'est pourtant nullement catholique — a formellement démenti ce bruit. Les missionnaires belges, a-t-il dit, ont fait preuve d'une modération quasi ridicule. La somme qui leur sera allouée suffira à grand peine à couvrir les pertes qu'ils ont subies.

En ce qui concerne les négociations relatives à la concession belge de chemin de fer à Hankéou, M. Joostens a déclaré que cette concession serait ratifiée à bref délai. Quant aux travaux du chemin de fer belge à Tien-Tsin, ils marchent rondement.

L.

SUICIDE D'UN GÉNÉRAL BELGE

Une dépêche de Bruxelles du 23 mars annonce que dimanche matin le général Henneqin, directeur du service des cartes au ministère de la Guerre de Belgique, s'est suicidé dans son cabinet de travail de l'abbaye de la Cambre où sont les bureaux de ce service.

Le général s'est tiré un coup de fusil dans la bouche. La mort a été instantanée.

Au bruit de la détonation, l'ordonnance du général accourut et trouva son chef étendu sur le plancher, la tête fracassée. La cervelle avait jailli de toutes parts.

On ne connaît pas encore les motifs qui ont poussé le général Henneqin au suicide. Il était très connu, très estimé, très homme du monde; il avait 65 ans.

Cette triste fin a causé une vive émotion à Bruxelles.

M. LOUBET EN RUSSIE

L'AMÉNAGEMENT DU « MONTCALM »

Les projets des ingénieurs du génie maritime concernant le croiseur *Montcalm* prévoient trois salons : un réservé au président, un salon de réception tendu de satin cramoisi, avec des motifs d'artillerie, et un salon diplomatique tendu de satin jaune, avec des grandes glaces.

La salle à manger comprendra trois tables.

Les projets ne seront définitifs qu'après l'approbation du président de la République et du ministre de la Marine.

LA RENCONTRE EN MER

Les officiers de marine disent que la rencontre en mer du Tsar et du président aura lieu à un point déterminé d'avance par la France et la Russie.

L'ESCADRE

Brest, 24 mars. — Le croiseur *Gueichen* à bord duquel travaillaient plusieurs équipes d'ouvriers des constructions navales, sera mis en rade de Brest le 2 avril.

Les essais des machines faits dans le port ont donné les meilleurs résultats.

On annonce que le *Cassini* arrivera à Brest le 6 ou le 7 avril venant de Cherbourg. Il sera mis à la disposition de l'amiral Roustan, commandant l'escorte navale qui doit accompagner le président de la République en Russie.

Le port de Brest a reçu l'ordre de préparer deux canots d'appât qui comporteront un armement d'hommes d'élite et pourront, s'il y a lieu, être pris à la remorque par des embarcations à vapeur. Ces canots seront embarqués, l'un sur le *Montcalm* et l'autre sur le *Guichen*, où ils seront attachés aux porte-manteaux.

LE NOUVEAU MAIRE D'AVRANCHES

Les journaux qui ont fait de l'élection de M. Chevrel, au Conseil municipal d'Avranches, un succès pour le ministère, en sont pour leurs frais, car, s'il y a eu succès, il a été de courte durée.

Hier, en effet, M. le Dr Oberlin, ami intime du regretté M. d'Alay, et membre de la majorité conservatrice et libérale du Conseil, a été élu maire d'Avranches par 12 voix contre 10 bulletins nul donnés à M. Chevrel.

M. d'Alay aura en M. Oberlin un successeur digne de lui.

LES PRISES DE CHINE

L'*Agence Havas* publie cette note :

Cherbourg, 23 mars. — Une circulaire ministérielle prévient que les parts de prises de l'expédition de Chine, dont le paiement avait été autorisé par une dépêche du 4 février dernier aux officiers des troupes coloniales, et dont la légitimité n'a pas été reconnue par le gouvernement, seront remboursées par les intéressés au Trésor.

Ces sommes seront versées à l'appui du compte avec le gouvernement chinois.

Cette note plus que blâmée aurait besoin d'être expliquée par le texte de la circulaire en question.

LES PROCESSIONS INTERDITES A TOULOUSE

A la suite de la décision du juge de paix acquittant les vicaires qui avaient été poursuivis comme organisateurs de processions pour avoir porté en ville le Viatique à des malades, le maire de Toulouse vient de prendre un arrêté interdisant les processions et toutes les manifestations extérieures du culte.

La Fête de l'Annonciation

(An 746 après la fondation de Rome)

Pour consacrer à jamais le souvenir du jour témoin du mystère de l'Incarnation du Verbe, l'Eglise a depuis des siècles institué la Fête de l'Annonciation faite à la Très Sainte Vierge par l'archange Gabriel. Longtemps même le premier jour de l'année chrétienne fut fixé au 25 mars. C'est pour honorer chaque jour les grands souvenirs que rappelle cette date que la prière si touchante de l'*angelus* est annoncée trois fois par jour en terre chrétienne. — En cette année, cette fête est renvoyée après Pâques en raison des cérémonies privilégiées de la Semaine Sainte.

CROIX

NOS AMIS DEFUNTS

M. l'abbé Gabriel Tallon, supérieur de l'externat Sainte-Marie, à Lyon, le 9 mars, à 42 ans. — A Saint-Brieuc, M. Camille Riou, 18 ans, élève ecclésiastique au Grand Séminaire. — M. Camille Retrieux, à Argenteuil (Corrèze), le 13 mars. — M. Charles Latieule, frère de Mgr Latieule, évêque de Vannes, le 17 mars. — Mme Le Goff, à Paris, le 18 mars.

POUR CHACUN DE NOUS, SOYEZ NOS SALUT
Les jours d'indulgences

JÉRUSALEM

On lit dans le *Pèlerin* :

En cette semaine du Calvaire, promettre qu'on ira en Terre Sainte ou qu'on y enverra un pèlerin à ses frais au lendemain des bonnes élections.

Demander le programme qui sera d'ailleurs encore embelli et accru ensuite la date que l'on fixera aux élections. — L'important c'est de promettre, et pour cela d'écrire au secrétaire, rue de l'Université, 120 :

Je promets, sauf empêchement grave, de me rendre aux Lieux Saints en action de grâces des élections ou d'y envoyer quelqu'un.

Signature et adresse

ÉCHOS RELIGIEUX

La fête de la Miséricorde à Ajaccio

On nous écrit de cette ville le 20 mars :

La fête a été célébrée à la cathédrale avec une grande pompe. Mgr l'évêque d'Ajaccio officiait.

Un grand nombre de fonctionnaires civils et militaires avec une foule considérable se pressaient dans l'église trop petite.

L'amiral de Maigret, avec un nombreux et brillant état-major, assistait aussi à la cérémonie.

Dans l'après-midi, la procession a suivi dans les rues son parcours habituel. Le maire, le Conseil municipal, le Conseil de Fabrique, tous les notables et une foule évaluée à 5 000 personnes marchaient derrière la statue de la Sainte Vierge.

La veille, le petit oratoire de Saint-Joseph, qui est à trois kilomètres de la ville, a été le rendez-vous de toute la population.

L'association catholique de la Jeunesse française

DANS LA HAUTE-SAVOIE

Sur l'initiative du secrétariat de Bonneville, M. Gonin, secrétaire général de la Fédération du Sud-Est, vient de donner dans le Faucigny une intéressante série de conférences. A Magland, à Arâches, à Sallanches, à Samoëns, à Morzine, l'éloquent orateur a fait applaudir le programme de l'association. Dans cette région où depuis longtemps le parti catholique n'avait pas manifesté cette vitalité, les orateurs sont exaspérés. A Arâches, quelques énergumènes ont essayé de troubler la réunion en chantant l'*Internationale*. Ils n'ont réussi qu'à faire éclater plus fort l'orateur par 250 montagnards. A Samoëns, une cassette de poudre a éclaté sous les fenêtres de la salle.

On sait que l'Union de la Haute-Savoie de la Jeunesse catholique a été fondée il y a à peine un an.

En ce moment, elle compte dans l'arrondissement de Bonneville plus de 50 groupes et près de 500 membres.

ŒUVRES DE MER

Quêtes à l'église des Hommes de Marck, 14 fr. 50. — Un M., à Brest, 50 fr. — An. M. Lille, 5 fr. 75. — Bridge-table Champagne, 20 fr. — M. et Mme Dorvey, 20 fr. — Mme Tournoux, 10 fr. — Mlle C. Binet, 12 fr. 50. — M. A. Quesson, 2 fr. — M. L. Picherou, 5 fr. — A la mémoire de Paul Méary, 1 fr. — M. H. Verdier, 2 fr.

Par Mme Jaillard : M. le chanoine Teissier, 2 fr.; Mme Jaillard, 2 fr.; Mlle Pichon, 1 fr.

Par Mme Bouffi, 5 fr. — M. le Dr Ch. Autric, 5 fr. — M. D. Berbec, 10 fr. — M. Ricord fils, 20 fr. — Mme la Comtesse de Lopinéd, 5 fr. — Mme J. Keller, 50 fr. — M. G. Romanetti, 10 fr. — M. le marquis de Montbel-Lacs, 10 fr. — Le comte de Barbarot, 25 fr. — Mlle Yvon Cabrol, 20 fr. — Société générale de crédit industriel et commercial, 100 fr. — M. le baron Bertrand, 10 fr. — Mme de Gerniglas, 10 fr. — M. E. Schneider, 100 fr. — Le duc de Massano, 100 fr. — M. Saige, 5 fr. — Mme Antoni, 5 fr.

M. Aubet, 10 fr. — Mme la marquise de Polignac, 100 fr. — Société des ateliers et chantiers de la Loire, 100 fr. — Mme Robbelt de Fleury, 20 fr. — M. l'abbé Perry, 20 fr. — Mme Gérard, 20 fr. — M. G. Maugouny, 20 fr. — Société des Frères, patronée Saint-Michel, le Havre, 5 fr. — M. des C., 100 fr. — Un Dauphinois, 5 fr.

M. A. de Bonneville, 5 fr. — M. A. Gernier, 0 fr. 80. — Mme Chaillemont, 10 fr. — Compagnie des chemins de fer du Nord, 500 fr. — M. Baillond de Marliary, 10 fr. — M. de Monneceve, 10 fr. — M. l'abbé F. A. Gillet, 105 fr. — M. le comte de Brée, 50 fr. — M. Ricard Ainé, 100 fr. — M. E. Corrard, 5 fr. — M. l'abbé Blondin, 5 fr. — M. Paul de Saint-Genis, 20 fr. — Mme Queyrel, 10 fr. — Mme B. de Flavigny, 20 fr. — Mme la Préore, 20 fr.

Mme de La Tenette, 5 fr. — M. Pallierl, 20 fr. — M. Amouroux, 100 fr. — M. Hippolyte Gelles, 100 fr. — M. A. Lapize, 200 fr. — M. L. R., à Notre Dame de-L., 10 fr. — Mme la vicomtesse Charpin, 20 fr. — M. Ch. de Gerlaché, 20 fr. — Mme la comtesse de Cottlogon, 5 fr.

Par le Comité de Paris : *Par Mme la comtesse de Guébriant* : M. le comte et Mme la comtesse de Guébriant, 200 fr.; M. B. de Guébriant, 200 fr.; M. le comte de Dampierre, 20 fr.; Mme la comtesse de Rochechouart de la Rochejaquelein, 20 fr. — Triple : 60 fr.

Par le Comité de Paris : M. Léon Mollay, 10 fr.

LA TONNE D'OR

DEUXIÈME PARTIE

L'AVENTURIER MALGRÉ LUI

(Suite)

Et sa torche décrivait d'extravagantes courbes de feu. Les autres hurlaient avec lui le cantique de l'or avec des voix déjà rauques.

— Si nos amis venaient en ce moment..... fit Nanette.

Elle n'avait pas achevé qu'un cavalier passa rapide comme une flèche au milieu des tentes.

— Regard crie Nanette en joignant les mains.

Un autre cavalier coupa la nuit, agitant un mouchoir blanc.

— Robert! mon Robert! appela Naranja.

Une meute, une véritable meute de cavaliers traversa le camp à leur poursuite. Les deux jeunes femmes purent reconnaître les frères Smith et leur escadron.

Gibier et chasseurs disparurent comme un tourbillon. Deux voix du terre continuaient à crier : « La tonne d'or! la tonne d'or! » refrain hébété de la joie qui les rendait fous.

Il y avait là, maintenant, cinq ou six torches allumées, éclairant des danses épileptiques, des contorsions, des grimaces convulsives.

Deux coups de feu éclatèrent au moment où le tourbillon de cavaliers se perdait dans la nuit. Deux voix firent silence dans le concert de voix qui chantaient l'hosanna de l'or. Deux hommes tombèrent. Le cantique ne s'arrêta point et les danses continuèrent. Naranja et Nanette étaient à genoux, serrées l'une contre l'autre.

Un cri d'oiseau-rieur, faible et presque indistinct, se fit entendre sous la fenêtre septentrionale. Elles s'élancèrent toutes deux. La fenêtre fut ouverte. Deux masses sombres rampaient sur le sable clair.

— Descendez! dit une voix.

— Greiot! s'écria Naranja qui bondit, légère et forte, sur l'appui de la croisée.

Mais, comme elle allait se précipiter au dehors, le sifflement métallique du serpent trigonocéphale se fit entendre, pareil à un cri de scie. Les deux masses noires, au lieu d'avancer, opérèrent un mouvement de retraite.

Feu! ordonna la voix de Jonathan derrière le chariot.

Quatre coups de carabine partirent sous les roues mêmes qui soutenaient la maison roulante, et quatre des matelots du *Saint-Jean-Baptiste* bondirent en avant, le couteau à la main.

— Maladroits! cria une voix railleuse dans la nuit.

Il n'y avait plus de masses noires.

— Senora, dit froidement Jonathan Smith, qui se présenta sous la fenêtre, l'air du soir ne vaut rien aux malades. Rentrez et reposez-vous.

Il fallut obéir. Avant de refermer la croisée, elles purent entendre pourtant le galop de deux chevaux. Elles tombèrent dans les bras l'une de l'autre, pleurant et priant.

Mais de nouveaux frères secouèrent leur torpeur. Une véritable bataille se livrait sur la lisière du bush. C'était ce genre de feux, continus et régulièrement espacés, particulier aux combats où l'on joue du revolver. Il y eut pour le moins cinquante détonations, puis tout rentra dans le silence.

Nanette et Naranja, le visage collé aux carreaux, attendaient les cris de détresse ou de triomphe.

Rien.

Un seul cri persistait, hymne abêtissant, monotone, stupide comme un chant d'ivresse : la grande ce vertige de l'or!

— La tonne d'or! La tonne d'or! La tonne d'or!

Combien de tués dans le combat? Il importait peu. On ne ramenait pas les cadavres. L'ennemi était-il couché sur le carreau? Non. Pour tant de sang qu'ils perdaient à flots, eux, les nombreux, les plus forts, l'ennemi avait laissé à peine quelques gouttelettes rouges aux poussées de mimosas. Cela ne faisait rien. On avait la tonne d'or.

Les cavaliers revenaient un à un, et aussitôt revenus ils étaient entraînés dans cette spirale magique : un souffle, une haleine d'enfer qui aspire, qui pompe, qui engloutit comme un gouffre.

Ils revenaient les yeux et les blessés! Ils touchaient la lèvre du tourbillon et le tourbillon s'emparait d'eux.

La tonne d'or! La tonne d'or! Ils dansaient, ils volaient, les blessés, les sanglants, les mourants.

Et celles-là qui ne sangraient pas à l'or, ces deux femmes, Nanette et Anhita, regardaient de loin l'orgie d'un œil désespéré. Cette joie les tuait, car elles ne la comprenaient pas. Elles se disaient, voyant cette fête de cannibales : ils dansent autour de leurs victimes.

Ils dansaient autour de la tonne d'or! grandeur inouïe d'une passion née avec le monde! Immense triste, heureuse